

CONVOCATION

à l'assemblée générale statutaire annuelle de l'APR-UQAM

Avis est donné par la présente aux membres de l'Association que l'assemblée générale statutaire annuelle 2009 se tiendra le **mardi 19 mai 2009**, à 10 h, au local W-R520 de l'UQAM.

APPEL DE PROPOSITIONS

En conformité avec l'article 2.2 d) de nos Statuts, un membre de l'Association qui désire soumettre une proposition à porter à l'ordre du jour de l'assemblée générale statutaire annuelle doit communiquer par écrit au secrétaire de l'Association, au plus tard le **25 avril 2009**, le libellé de cette proposition, accompagné d'un texte d'explication ou de justification. La proposition et le texte d'accompagnement seront publiés, avec les propositions soumises par le conseil d'administration s'il y a lieu, dans le numéro de mai du Bulletin, qui sera envoyé aux membres au moins 10 jours avant la date de la réunion.

Dans le cas d'une proposition qui nécessite la préparation par le conseil d'administration et le proposeur d'un document de consultation à soumettre aux membres, le dépôt de la proposition au secrétaire doit se faire au plus tard le **11 avril 2009**.

NOTE — Dans l'esprit des Statuts de l'Association, le conseil souhaite éviter que l'assemblée générale soit saisie d'une question d'importance sans que les membres aient pu bénéficier d'une période suffisante de réflexion et de discussion pour disposer de la proposition de façon libre et éclairée. Par conséquent, une proposition déposée en séance — c'est-à-dire sans le préavis de 10 jours requis par l'article 2.2 d) — sera reçue par l'assemblée générale et pourra faire l'objet d'échanges, mais ne pourra être mise aux voix lors de cette même séance. Elle sera référée d'office au conseil d'administration, qui y donnera dans les meilleurs délais une suite appropriée, y compris, le cas échéant, par la convocation d'une assemblée générale extraordinaire.

APPEL DE CANDIDATURES

L'Association est dirigée par un conseil d'administration composé de sept administrateurs élus pour un mandat d'un an lors de l'assemblée générale statutaire annuelle. Les administrateurs élus désignent ceux qui, parmi eux, assumeront les fonctions de président, de vice-président, de secrétaire et de trésorier.

Les membres qui souhaitent offrir leur collaboration au conseil d'administration sont invités à soumettre leur candidature avant le **25 avril 2009** au secrétaire de l'Association. La liste des candidatures reçues sera communiquée dans le Bulletin. Il sera toutefois possible de recevoir d'autres candidatures en séance.

Secrétaire de l'Association **Yvon Pépin**
pepin.yvon@uqam.ca
450-646-1072